

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans
ORDINAIRE le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des
Appalaches, tenue le lundi 6 décembre 2010, au lieu ordinaire des sessions à
19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :
-2010-
DÉCEMBRE LE 6

Monsieur le Maire	Loïc Lenoir
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
Mesdames les conseillères	2- Isabelle Gosselin
	3- Marcel Houde
	4- Bruno Martin
	5- Isabelle Roberge
	6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 00 minute.
La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur
Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la
prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-12-3790 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à
affaires nouvelles.

1. Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux de la session ordinaire du
1er novembre 2010 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins
quarante-huit heures (48 h) avant la tenue de la présente.

10-12-3791 Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin
Et résolu d'en faire l'adoption.

- Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

- 10-12-3792 Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby ont pris connaissance de la liste de correspondance déposée par la directrice générale, madame Cynthia Gagné.
Que la directrice générale, madame Cynthia Gagné, dispose de la correspondance selon les instructions du conseil municipale.
Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

1) Liste des comptes

- 10-12-3793 Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin
Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 60 177.45 \$.
Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NO. 149-2010 - AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 133-2009.

Le maire explique le projet de règlement no. 149-2010 amendant le règlement de zonage numéro 133-2009 et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

DATE DE L'ASSEMBLÉE DE L'ADOPTION DU BUDGET

- 10-12-3794 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
Que la date de l'assemblée pour l'adoption du budget de 2011 soit fixée au 13 décembre 2010 à 19h00.
Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LES DÉPENSES DE DÉCEMBRE

- 10-12-3795 Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à payer les comptes au 31 décembre 2010.
Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRANSPORT ADAPTÉ

QUE la corporation municipale de Beaulac-Garthby, participe au Transport adapté de la région de l'Amiante Inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2011 au montant de 103.00 \$ par usager, soit pour un nombre de 1 usager pour une contribution totale de 103.00 \$.

Que les prévisions budgétaires 2011 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué.

Que la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

10-12-3796

Il est proposé par : M. Madame Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer le paiement à Transport Adapté.

Que monsieur Marcel Houde soit délégué pour assister à l'assemblée annuelle.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU MUNICIPAL ET DU CENTRE DES LOISIRS

10-12-3797

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde

Que le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby renouvelle le contrat d'entretien ménager du bureau municipal et du centre des loisirs avec Madame Linda Charest. Le contrat est d'une durée de 1 an selon les mêmes spécifications et obligations qui étaient stipulées dans le devis de soumission lors du contrat initial.

Le montant de ce contrat est de 208.00 \$/mois pour l'entretien hebdomadaire et un montant additionnel de 240.00 \$ pour l'entretien annuel.

L'entretien ménager du centre des loisirs sera fait suite à la location de la salle et sera payé à raison de 35,00 \$ à chaque fois.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 149-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 133-2009

Vu les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil désire amender le règlement de zonage afin d'apporter une modification aux dispositions concernant les abris d'hiver pour automobile;

ATTENDU QUE la date du 15 avril, pour enlever l'abri d'hiver pour automobile, pose problème pour les citoyens non-résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE la date du 15 avril devrait être reportée à une date ultérieure afin de régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

10-12-3798

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Qu' il est ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Règlement amendé

Le règlement de zonage numéro 133-2009 est amendé selon les dispositions ci-dessous.

Modification de la période où les abris d'hiver sont permis

L'article 10.3.3 est modifié en remplaçant les mots « 15 avril » par les mots « 15 mai ».

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pour	Contre
Isabelle Gosselin	Jean-Claude Brochu
Marcel Houde	
Bruno Martin	
Isabelle Roberge	
Marc Baillargeon	

Adopté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**APPUI AU CONSEIL DES AÎNÉS ET DES RETRAITÉS DE LA MRC
DES APPALACHES POUR UNE DEMANDE D'ACTUALISATION
DU PROGRAMME D'EXONÉRATION FINANCIÈRE POUR DES
SERVICES D'AIDE DOMESTIQUE.**

CONSIDÉRANT l'importance pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie de demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible, et cela avec l'aide nécessaire pour leur permettre de vivre dans des conditions de vie convenables ;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des aînés et des personnes en perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et la croissance des besoins des aînés et des personnes en perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT que le proche aidant doit compter sur des ressources externes ; considérant l'augmentation du coût des services d'aide domestique;

CONSIDÉRANT le plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif (2008) qui annonçait l'ajout par le MSSS au panier de service du PEFSAD la reconnaissance du service présence et de surveillance auprès des adultes ;

CONSIDÉRANT l'offre et une disponibilité limitée des services du réseau de la santé et des services sociaux ;

CONSIDÉRANT les coûts élevés de l'hébergement ;

CONSIDÉRANT que le PEFSAD a connu une seule augmentation de l'aide financière variable dans les 12 dernières années, soit le 1^{er} décembre 2009, et que cette augmentation d'aide financière a varié de 0,02 \$/heure à 1 \$/heure seulement ;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du coût de la vie ;

10-12-3799

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accorde son soutien à la demande d'actualisation pour le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique et que cette résolution soit transmise à la ministre déléguée aux services sociaux, madame Dominique Vien et au ministre de la santé, monsieur Yves Bolduc.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

REPRISE EXAMEN – MARC PICOTTE

10-12-3800

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby autorise monsieur Marc Picotte à faire la reprise d'examen en référence avec la formation Officier Non-Urbain qui aura lieu le 22 janvier 2010 au 24 juin à Sherbrooke.

Que les frais de déplacement soit remboursé suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

LA GUIGNOLÉE

10-12-3801

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby autorise les pompiers à utiliser le poste de commandement pour ramasser les vivres pour Noël en collaboration avec Concert'Action tel que spécifier dans la demande du directeur incendie.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRAVAUX CHEMIN DUMAS.

10-12-3802

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby accepte le chemin suivant comme chemin verbalisé une fois que les travaux exigés par la municipalité auront été exécutés :

Chemin Dumas :

- Abaisser les accotements sur les deux côtés sur toute la longueur du chemin.
- Nettoyer les fossés sur toute la longueur.
- Aménager une plate-forme de 15 mètres de long minimum à l'intersection du chemin Aylmer.
- Nivelier le chemin et ajouter du gravier si nécessaire.
- Céder une servitude de drainage.
- Couper branches dans l'emprise du chemin.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DÉROGATION MINEURE NO. 30 – MONSIEUR RENÉ PILOTE

ATTENDU QUE le comité a étudié la demande de dérogation mineure faite par monsieur René Pilote, 6540, chemin Fortin, Beaulac-Garthby.

ATTENDU QUE la nature de cette dérogation mineure est la marge de recul avant pour l'implantation du garage qui ne respecte pas la réglementation.

ATTENDU QUE le règlement de zonage 133-2009 prévoit que le garage devrait être à 7,5 mètres de la marge de recul avant.

ATTENDU QUE la demande prévoit un garage avec une marge de recul avant de 0.95 mètres. En conséquence une différence de 6.55 mètres.

ATTENDU QUE la demande représente une dérogation de 87 % de la marge de recul.

ATTENDU QUE la construction du garage pourrait créer des problèmes à la circulation puisque la route est étroite.

ATTENDU QUE la construction pourrait causer des problèmes pour l'enlèvement de la neige et à l'entretien de la route l'hiver et l'été, le garage étant à seulement 0.95 mètre de la route.

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal de refuser cette dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

10-12-3803

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby refuse la demande suite aux recommandations du comité des dérogations mineures.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DE LA FERME PORCINE JAGARI INC

ATTENDU QUE monsieur Jacques Richard propriétaire de la Ferme Porcine Jagari Inc. à fait une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture.

ATTENDU QUE monsieur Jacques Richard projette que Barrett Xplore Inc. construise une tour haubannée du 41 m de hauteur sur le terrain de la Ferme Porcine Jagari Inc. situé au 6219, Rang 6, Beaulac-Garthby, Qc. Que cette tour permette d'offrir un service d'internet haute-vitesse.

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est le 4a-P du Rang 6.

ATTENDU QUE aucun emplacement de même altitude et hors des terres agricoles n'est disponible dans les alentours.

ATTENDU QUE cette demande est en conformité avec la réglementation municipale.

EN CONSÉQUENCE,

10-12-3804

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby appuie la demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture faite par monsieur Jacques Richard, Ferme Porcine Jagari Inc..

Adopté majoritairement par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH

10-12-3805

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Loïc Lenoir, et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, à signer le renouvellement du contrat de service avec Infotech pour l'année 2011. Le montant du contrat de service est de 5 225.00 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE À L'ENCHÈRE

10-12-3806

Il est proposé par : Monsieur Isabelle Gosselin

Que suite à la résolution no. 10-11-3781 demandant des soumissions pour les items énumérés ci-dessous et suite à l'ouverture des soumissions du 30 novembre 2010.

Le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby accepte les soumissions les plus élevées pour chacun des items.

Le tableau suivant fait état des soumissions reçues :

Nom	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1- Gaétan St-Laurent	100.00 \$								
2- Lise Gagné		355.00 \$							
3- Yvan St-Laurent					75.00 \$				
4- Marquis Poulin				40.00\$ x 3	30.00 \$				
5-Jean-Guy Chrétien	226.01 \$	38.00 \$	26.00 \$	226.00\$ pour les 3	52.00 \$	11.00 \$	2.01\$	1.00 \$	21.01 \$

- 1) 1 échelle coulissante de 24 pieds usagée : 226.01\$(Jean-Guy Chrétien)
- 2) 6 panneaux de porte de garage 12' x 2' avec les ressorts et les roulettes : 355.00 (Lise Gagné)
- 3) Portes de bois double et simple avec cadrage : 26.00\$ (Jean-Guy Chrétien)
- 4) 3 ponceaux 19' x 24'' (acier) : 226.00\$ (Jean-Guy Chrétien)
- 5) 1 ponceau 13' x 24'' (acier) : 75.00\$ (Yvan St-Laurent)
- 6) 16 ponceaux 4' x 18'' (ciment) : 11.00\$ (Jean-Guy Chrétien)
- 7) 6 ponceaux 12'' x 4' : 2.01\$ (Jean-Guy Chrétien)
- 8) 2 ponceaux 6' x 10'' : 1.00\$ (Jean-Guy Chrétien)
- 9) Lame de chasse neige : 21.01\$ (Jean-Guy Chrétien)

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

1. Visite pour conformité permis.
2. Dossier installation septiques.
3. Réserve d'hiver (transport de pierre).
4. Transport de gravier (7 voyages).
5. Enlever clôtures.
6. Dossier budget.

7. Entretien des cours (si neige)
8. Entretien des chemins (si neige)

10-12-3807

Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de décembre 2010 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

10-12-3808

Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge

Que l'assemblée soit ajournée au 13 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Loïc Lenoir, maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.